

ministériels n'ont pas l'occasion, la possibilité, de faire leur devoir conformément au désir de leurs électeurs. Pourquoi? Parce qu'ils sont tout simplement muselés par le gouvernement. Il existe de nombreux témoignages à l'effet que la même situation se retrouve au sein des comités.

Les députés ministériels ont été muselés et, par suite de l'imposition de l'article 75c, les députés de l'opposition le seront à leur tour. Pourquoi, monsieur l'Orateur? Parce que le parti ministériel a peur de l'opposition, particulièrement des tiers partis, parce que nous n'avons pas peur de dire ce que nous pensons, parce que nous sommes libres, parce que nous n'appartenons pas à une caisse électorale en particulier et parce que notre chef nous laisse libres de parler, de faire notre devoir, ce qui n'existe pas du côté ministériel. Un parlement, monsieur l'Orateur, ne doit pas être une éprouvette où chaque ministre, chaque député ministériel fait des essais. Ce ne doit pas être non plus un tremplin pour mousser sa publicité, et j'espère que le très honorable premier ministre m'écoute. Ce n'est pas non plus l'endroit pour jouer à cache-cache, afin de refuser de donner des renseignements aux députés de l'opposition.

Monsieur l'Orateur, les trois points que je viens de mentionner, à savoir que le Parlement est une éprouvette où chacun fait des essais, un tremplin pour mousser sa publicité et un lieu de cachette, correspondent exactement à la conception que le très honorable premier ministre et son parti s'en font depuis le début de cette session.

Quant à nous, nous croyons que le Parlement—et de cela nous sommes convaincus sincèrement—est le creuset où un travail positif doit être effectué en faveur de la population, où un approfondissement peut se faire et où une loi est forgée. Pour qu'une loi soit forgée, nous devons disposer des outils pour l'étudier sérieusement et ce n'est pas au moyen de cette règle de clôture qu'on y parviendra.

Les députés ministériels sont peut-être d'avis que les créditistes veulent imposer leurs vues au Parlement ou au gouvernement. Nous n'en avons pas l'intention. Les députés s'imaginent peut-être aussi que nous avons refusé de collaborer, mais je leur ferai remarquer qu'ils sont dans l'erreur, et le président du Conseil privé de même que les membres du comité dont je faisais partie peuvent en témoigner.

J'ai proposé, au nom du Ralliement créditiste, que les articles 75A, 75B et 75c soient appliqués durant une période d'un an, quitte à les réviser après avoir étudié les conséquences, bonnes ou mauvaises, de leur mise en

pratique. Cette demande me semblait raisonnable en ce sens qu'avant d'adopter un article d'une façon permanente, il est préférable de le mettre à l'épreuve, afin de juger s'il sert vraiment les intérêts du Parlement.

Or, le président du Conseil privé, au nom du parti libéral, a refusé cette proposition et a imposé la loi de clôture, parce qu'il sert les intérêts de son parti au lieu de servir ceux du Parlement et de la population canadienne.

Nous sommes prêts à offrir notre collaboration et, à cet effet, nous avons fait maintes propositions. Le représentant du parti conservateur progressiste, le député de Peace River, —que je tiens à féliciter particulièrement— de même que le député de Winnipeg-Nord-Centre ont fait un travail formidable et personne ne peut dire qu'ils manquent d'expérience parlementaire. Au fait, ils sont même capables d'en montrer à plusieurs députés de l'autre côté de la Chambre.

Pour ma part, j'ai eu l'occasion d'approfondir davantage l'étude du Règlement. J'ai aussi eu l'occasion de constater l'importance du rôle du député à la Chambre, au Parlement. J'ai été honoré de pouvoir représenter mon parti au sein de ce comité.

Il en résulte une grande déception. Nous avons eu tort de demander que l'on négocie, parce que nous aurions dû savoir que le gouvernement avait déjà décidé d'imposer la règle de clôture. C'était clair depuis qu'on avait commencé ce débat. (*Applaudissements*)

● (5.50 p.m.)

Monsieur l'Orateur, j'aimerais terminer mes remarques là-dessus. En effet, j'aimerais dire au très honorable premier ministre, de même qu'à son gouvernement, qu'il regrettera certainement la décision d'imposer la règle de clôture.

Le gouvernement veut se donner plus d'autorité afin de contrôler davantage son programme législatif en vue d'une plus grande efficacité. Il veut contrôler davantage ce Parlement. Nous sommes d'accord, monsieur l'Orateur, afin que l'on rende cette institution suprême qu'est le Parlement plus efficace et, à ce sujet, nous offrons de nouveau—peut-être pour la 100<sup>e</sup> fois—notre collaboration au gouvernement. Mais s'il tient absolument à avoir plus de corde pour mieux se pendre, nous sommes prêts à la lui donner. Qu'il se pendre «au plus sacrant», monsieur l'Orateur.

J'aimerais rappeler que j'en suis à mon premier mandat. En effet, j'en suis à ma première session de cette 28<sup>e</sup> législature. Environ 50 p. 100 des honorables députés, des deux côtés de la Chambre, sont dans la même situation.